

**SEANCE DU 16 juillet 2021**  
**(Convocation du 12 juillet 2021)**

**PRESENTS :** SOUCHAL P. BOUSCAUD A. BOUSSET F. FAURE M. GENESTINE L. GANDEBOEUF M.  
FAURE G. CLUZEL C. ROCHE K. BENSADI P.

**EXCUSÉS :**

**ABSENTS :**

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** FAURE Gérard

**Compte rendu du 30 juin 2021 : (Votant : Pour : Contre : Abstention :**

**Observations compte rendu du 30 juin 2021:**

Vote reporté au prochain conseil

**1) Organisation de l'enquête publique concernant un chemin communal à Bourdellas**

M. le maire indique à l'assemblée qu'une enquête publique relative au projet d'aliénation d'un chemin communal non cadastré séparant les parcelles cadastrées YI n°48 et YI n°49 aura lieu en mairie de Briffons du lundi 16 août au mardi 31 août 2021.

L'ouverture de l'enquête publique fera l'objet de mesures de publicité particulières. Ainsi, quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un arrêté du maire sera publié par voie d'affichage et le maire devra faire procéder à la publication d'un avis informant le public de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux locaux « La Montagne » et « Le Semeur », sous la forme d'annonces légales et administratives. M. Hoenner Alain, retraité du Ministère de la Défense, demeurant à Bromont Lamothe sera désigné comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Briffons, pendant toute la durée de l'enquête et seront consultables par le public de 9h00 à 11h30 les jours suivants :

- le mercredi 18 août 2021
- le samedi 21 août 2021
- le mercredi 25 août 2021
- le samedi 28 août 2021

Les observations du public pourront être formulées également :

- par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Briffons, Le bourg 63820 BRIFFONS ;
- par voie dématérialisée à l'adresse mail [mairie.briffons@wanadoo.fr](mailto:mairie.briffons@wanadoo.fr)

Le commissaire enquêteur recevra également les observations du public lors d'une permanence en mairie : - le mardi 31 août de 11h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Briffons avec ses conclusions. Le conseil municipal devra alors se prononcer sur les résultats de l'enquête et décider de la poursuite de l'opération.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

**- d'organiser une enquête publique relative au projet d'aliénation d'un chemin communal selon les conditions énumérées ci-dessus.**

**(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)**

## **2) Demande de subvention FIC 2021, à titre exceptionnel**

M. le maire indique à l'assemblée que dans le cadre du plan de relance, le conseil départemental du Puy-de-Dôme propose, à titre exceptionnel, la possibilité d'avoir en 2021 deux projets financés au titre du FIC. (Fond Intervention Communal).

M. le maire présente un devis de la société BAQUIER SARL pour des travaux d'arrasement et de maçonnerie concernant le bâtiment des anciens préaux pour un montant de 12 459.20 € H.T.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

**-De demander une subvention FIC supplémentaire**

**(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)**

## **3) Remplacement des fenêtres et volets des logements communaux**

M. le maire présente à l'assemblée les devis suivants concernant le remplacement des fenêtres et volets des logements situés à côté de l'église :

FENETRES ET FENETRES DE TOIT	VOLETS
- sarl Brugièrè Frères : 21 360 € HT (dont porte entrée :2 445 €, tablette : 782 €) - Martin Christian 17 442 € H.T. - Eurl Queyroux Bertrand : 3 514 € H.T (fenêtres de toit).	- sarl Brugièrè Frères : 5 216 € HT - Martin Christian 5 453 € H.T.

Et également un devis pour peinture des fenêtres et volets : Entreprise MSBS 4 995 €.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

**- de retenir pour les fenêtres : sarl Brugièrè Frères : 21 360 € HT**

**- de retenir pour les fenêtres de toit : Eurl Queyroux Bertrand : 3 514 € H.T**

**- de retenir pour les volets : Martin Christian 5 453 € H.T.**

**- de retenir pour la peinture des fenêtres et volets : MSBS 4 995 €.**

**Et de demander une subvention de 50 % à la Région dans le cadre du soutien des investissements des communes.**

**(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)**